



PREVOYANCE FACULTATIVE

Contrat collectif

BULLETIN D'ADHESION

CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES CLERCS ET EMPLOYES DES HUISSIERS DE JUSTICE (CARCO), Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale, ayant son siège social sis 15 avenue de l'Opéra à PARIS 1^{er}, représentée par son Directeur général, M. BRÛLE.

Etude adhérente : ayant son siège social, sis au
.....
représenté par en qualité de

déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de Prévoyance facultative et souhaite adhérer à la / aux garantie(s) suivante(s) :

(cocher les options choisies – l'entreprise adhérente peut choisir les 3 options simultanément – l'option 3 ne peut être souscrite qu'avec l'option 1)

Option 1 : garantie « maintien de salaire »

Catégorie de salariés couverte : Ensemble des salariés ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans la profession

Taux de cotisation : 0,65 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale des salariés concernés.

Option 2 : garantie « charges patronales ITT »

Catégorie de salariés couverte : Ensemble des salariés ayant plus de 1 an d'ancienneté dans la profession

Taux de cotisation : 0,67 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale des salariés concernés.

Option 3 : garantie « charges patronales sur maintien de salaire »

Catégorie de salariés couverte : Ensemble des salariés couverts au titre de l'option 1 « maintien de salaire »

Taux de cotisation : 0,30 % de la rémunération brute soumise à cotisations de sécurité sociale des salariés concernés.

Les options choisies prendront effet au 1^{er} jour du trimestre civil suivant la réception de ce bulletin d'adhésion par la CARCO.

Cachet et signature du représentant de l'étude :

Ce bulletin d'adhésion emporte acceptation des dispositions des statuts de l'Institution et des dispositions générales. Les conditions particulières confirmant votre adhésion aux options souscrites vous seront envoyées par la CARCO à réception de ce bulletin.